



**Rassemblement des citoyens
et des citoyennes de Montréal**

85, rue Sainte-Catherine ouest
bureau 830
Montréal (Québec)
H2X 3P4 Tél.: 284-2116

060305

OLIVER

Mémoire

déposé devant

la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec

Le 16 février 1995

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	p.1
Chapitre 1 Notre participation au débat sur la souveraineté du Québec.....	p.2
Chapitre 2 L'avenir du Québec et de sa métropole, Montréal.....	p.3
2.1 Montréal dans sa dimension locale.....	p.3
2.2 Montréal dans sa dimension régionale.....	p.4
2.3 Montréal dans sa dimension métropolitaine.....	p.4
2.4 Montréal et sa dimension internationale.....	p.5
2.5 Les moyens d'agir efficacement comme métropole.....	p.6
2.6 Une orientation connue.....	p.7
Chapitre 3 L'identité et les institutions des Montréalais-e-s.....	p.8
3.1 L'apport de la communauté anglophone.....	p.8
3.2 Montréal, la voie de l'interculturalisme.....	p.9
3.3 Le besoin de garanties claires.....	p.10
Conclusion.....	p.11

INTRODUCTION

Le RCM : vingt ans de pratiques politiques à Montréal

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal est un regroupement de personnes de diverses tendances et origines intéressé-e-s par la politique municipale montréalaise. Le RCM a été fondé il y a vingt ans sur les bases du caractère pluriculturel, multiethnique et multilingue de Montréal. Il a été porteur d'objectifs de démocratisation, de décentralisation et d'équité et il continue d'affirmer que l'organisation de la vie des Montréalais et des Montréalaises doit être guidée dans l'avenir par ces mêmes objectifs.

Le RCM bénéficie d'une longue expérience des questions urbaines et d'une pratique solide en matière de participation des citoyen-ne-s. Il est intervenu dans tous les débats concernant les intérêts des Montréalais-e-s et le développement de la métropole (démocratie municipale, transport en commun, environnement, logement social, plan directeur d'aménagement). Notre action soutenue en faveur de Montréal, des gens qui y habitent et y travaillent, nous a amenés à être associés avec des réseaux multiples et à développer des expériences de partenariat tant avec les leaders régionaux qu'avec les personnes et les groupes présents et actifs à l'échelle des quartiers. De 1986 à 1994, en tant qu'administration municipale, nous avons acquis une connaissance approfondie des grands enjeux urbains et vécu des partenariats avec les leaders des différentes communautés ethno-culturelles comme avec les différents paliers de gouvernement. Comme parti municipal, nous nous sommes préoccupés autant du rayonnement international de Montréal que des besoins des populations locales.

Vingt années de travail sur le terrain nous ont permis de poser un diagnostic sur les besoins et les forces de la métropole. Notre option de base en faveur de la démocratisation politique nous a conduit à initier à Montréal une politique d'ouverture à l'égard de l'ensemble des communautés qui façonnent Montréal. Ce n'est pas ici le lieu pour en dresser le bilan. Mentionnons, toutefois, que le RCM est déterminé à se mobiliser pour défendre les acquis démocratiques des Montréalais et Montréalaises.

Les valeurs fondamentales du RCM, à savoir l'équité, le pluralisme et l'implication des citoyen-en-s dans les décisions sont également celles qui devraient guider les institutions québécoises. Aussi, notre engagement en faveur de la participation des citoyen-ne-s nous amène à souscrire à une démarche qui vise à porter dans la population la discussion sur les

grands enjeux de l'avenir du Québec. C'est parce que nous reconnaissons la valeur de la participation que nous avons pris la décision de nous présenter à cette commission. C'est aussi parce que nous considérons que notre connaissance des enjeux urbains nous qualifie pour apporter un éclairage particulier dans la présente et nécessaire réflexion collective.

Chapitre 1 Notre participation au débat sur la souveraineté du Québec

À l'automne 1994, les québécois ont élu majoritairement un gouvernement qui s'était engagé à proposer à la population la souveraineté politique du Québec et à soumettre ce projet à un référendum. En décembre 1994, l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec a été déposé à l'Assemblée nationale. Puis, en janvier 1995, des commissions sur l'avenir politique du Québec ont été créées pour entendre les citoyens et les citoyennes et les multiples associations et groupements au sein desquels ils sont représentés à divers titres. Nous avons été «appelés à étudier, critiquer ou modifier cet avant-projet dans un grand exercice de participation démocratique». (rf. Texte de présentation de l'Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec)

L'Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec propose que soient approuvés par la population québécoise une Déclaration de souveraineté, le projet d'une association économique entre le Québec et le Canada, une nouvelle constitution ainsi que d'autres dispositions majeures relatives au territoire québécois, à la citoyenneté, à la monnaie, aux traités, aux alliances internationales, à la continuité des lois canadiennes et au partage des biens et des dettes. En fait, un ensemble de questions toutes aussi importantes les unes que les autres pour notre avenir collectif et individuel.

La question qui domine cependant la discussion actuelle au Québec, à Montréal autant qu'ailleurs, porte évidemment sur l'objectif principal de la proposition, la déclaration de souveraineté du Québec.

Aucune autre ville du Québec ne vit une expérience de diversité semblable à celle de Montréal. Tout au long des vingt années de son existence, la composition du RCM a reflété cette situation. Le RCM a toujours voulu être représentatif de cette réalité montréalaise parce qu'il sait que sa force et sa raison d'être reposent sur ce choix. Il tient à cette représentativité et il veut continuer dans cette voie.

Or, point n'est besoin d'être devin pour savoir que le projet de souveraineté du Québec divise la population québécoise, mais aussi et peut-être plus vivement, la population montréalaise. Le RCM connaît le même type de division. Dans le passé, en raison à la fois de son objectif premier de rassembler une large coalition autour d'objectifs politiques clairs (développement économique, culturel, social et communautaire, démocratisation, décentralisation et équité), le RCM a consciemment refusé de s'engager dans le débat sur

la souveraineté du Québec. Notre raison d'être, notre action orientée sur les enjeux urbains montréalais et un sain réalisme politique commandaient une telle orientation. Nous croyons que le contexte actuel nous impose de maintenir ce cap. C'est pourquoi, le RCM n'entend pas s'exprimer sur la question de l'opportunité de la souveraineté du Québec.

Les commissions sur l'avenir du Québec sont cependant appelées à recevoir les avis des citoyens et des citoyennes sur l'ensemble des sujets mentionnés dans l'avant-projet de loi. Ces sujets sont nombreux et complexes et certaines de ses dispositions touchent des questions qui concernent directement et au plus haut point l'avenir des Montréalais et des Montréalaises. Parmi celles-ci, deux questions nous paraissent capitales et doivent être exposées et résolues peu importe le résultat du référendum.

Ces deux questions sont la reconnaissance du statut de Montréal comme métropole du Québec et l'importance d'assurer à l'ensemble de ces citoyens et citoyennes du Québec de véritables garanties quant à la préservation de leur identité et de leurs institutions.

Chapitre 2 L'avenir du Québec et de Montréal, sa métropole

Montréal est bel et bien une métropole et à ce titre elle doit assumer les dimensions locale, régionale, métropolitaine et internationale de cette vocation. La métropole doit avoir les moyens pour faire face aux défis de l'avenir. L'article 3 de l'avant-projet de loi propose que la constitution québécoise prévoie «la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice». On sait l'importance d'une constitution, ce contrat fondamental que les membres d'une société se donnent pour régir son fonctionnement démocratique, pour assurer la protection de ses libertés et pour favoriser le développement de l'ensemble de ses composantes. L'avant-projet de loi doit être explicite quant à l'avenir de la métropole du Québec. Il ne suffit pas d'annoncer une volonté de décentralisation, il est important d'indiquer clairement les objets et les modes de décentralisation qui seront mis de l'avant et les moyens et ressources financières qui seront disponibles et mobilisées pour atteindre ces objectifs. Nous tenterons de montrer l'importance qu'il faut donner à cette question pour l'avenir du Québec et la solution spécifique qu'il importe d'y apporter.

2.1 Montréal dans sa dimension locale

À l'instar de plusieurs grandes villes, Montréal a subi les effets de l'étalement urbain provoqué par l'exode des classes moyennes vers les banlieues. Ainsi, l'évolution sociale et démographique des dernières années a creusé plusieurs écarts entre la population montréalaise et celle du reste de la région métropolitaine. C'est maintenant dans les quartiers centraux de Montréal que se retrouvent les problèmes les plus aigus de pauvreté, de chômage, d'analphabétisme et d'itinérance au Québec. Or, jusqu'à maintenant les politiques sectorielles des gouvernements supérieurs se sont avérées incapables de trouver

une solution adéquate à ces problèmes. Ceux-ci ont donc atteint des niveaux alarmants qui compromettent la capacité de Montréal à contribuer comme elle se doit à la relance de l'ensemble du Québec.

Ce n'est pourtant pas faute de programmes gouvernementaux que ces efforts ont échoué. L'explication tient pour une bonne part à la difficulté d'adapter les interventions gouvernementales aux particularités des milieux locaux de Montréal. Les programmes gouvernementaux ne peuvent remédier à des problèmes de l'envergure que l'on connaît à Montréal que s'ils s'appuient sur des réseaux communautaires bien structurés, disposant des ressources et de la crédibilité nécessaires pour mobiliser les acteurs intéressés, et solidement enracinés dans leurs milieux.

Ce raisonnement s'applique à plusieurs autres champs de la vie urbaine. Dans chacun d'entre eux, la même problématique se pose à l'ensemble des acteurs de la vie communautaire et des services publics. Les quartiers de Montréal doivent pouvoir profiter au maximum des ressources que leur rendent disponibles les programmes et politiques élaborés par les gouvernements supérieurs. Que ce soit en matière de sécurité publique, d'alphabétisation, de main-d'oeuvre, d'aide aux sans-abri, de services aux personnes âgées et aux familles alternatives, de développement économique communautaire, d'intégration des immigrants ou d'éducation, la gestion locale et intersectorielle des politiques gouvernementales devrait être favorisée.

2.2 Montréal dans sa dimension régionale

L'organisation et l'équilibre internes de la région montréalaise constituent une préoccupation importante. L'économie de Montréal est étroitement liée à celle de la région et à l'inverse, la région ne peut se développer sans une métropole forte et dynamique. Cette interdépendance nécessite une vision commune des actions à mener, si Montréal veut faire face à la concurrence des grandes villes du continent. Les travaux du Groupe de travail sur Montréal et sa région ont permis de mettre à jour l'urgence de la situation et la nécessité de développer une vision commune de l'avenir de la région du Grand Montréal et d'élaborer des stratégies concertées entre les différents partenaires concernant l'aménagement du territoire, le développement économique, le transport, la sécurité publique. Le défi est encore à relever. La région métropolitaine est encore à bâtir.

2.3 Montréal dans sa dimension métropolitaine

Au seul chapitre du transport, Montréal n'est pas une ville comme les autres ni la région métropolitaine une région comme les autres. L'enjeu du transport et du transport en commun est crucial pour le développement économique et social de la métropole. Il est urgent que les gouvernements le comprennent et s'associent aux partenaires métropolitains pour pousser des solutions d'avenir qui s'inscrivent dans le sens d'un développement durable.

En exerçant son rôle de métropole du Québec, Montréal est ainsi appelée à jouer un rôle majeur dans plusieurs secteurs névralgiques pour l'avenir de l'ensemble de la société québécoise. C'est principalement à partir de Montréal que s'organisent la majeure partie des échanges financiers et économiques que le Québec entretient avec le reste du monde. C'est aussi à Montréal que se concentrent les principales instances de la production, de la diffusion et de la consécration de notre production culturelle.

- Le rôle du centre-ville

Montréal est aujourd'hui de plus en plus tournée vers le développement de l'économie québécoise. Le développement de son centre-ville est probablement le témoignage le plus éclatant de ce redéploiement de l'économie de la métropole. Un nombre croissant des principaux projets immobiliers qui y jaillissent résultent directement de la poussée remarquable des entreprises québécoises qui atteignent une taille et un niveau d'expertise leur permettant d'attaquer les marchés internationaux. Le centre-ville de Montréal joue à cet égard un rôle névralgique de tremplin de l'économie québécoise qui s'ouvre au monde.

Il ne faut pas oublier, également, que le centre-ville de Montréal doit sa vitalité à la présence importante d'une fonction publique fédérale et provinciale.

- Les équipements montréalais

À la faveur du 350^{ième} anniversaire de sa fondation, Montréal a réussi un certain rattrapage en matière de grands équipements touristiques et culturels, particulièrement muséologiques. Par contre, le réseau d'universités et d'équipements de soutien à l'innovation scientifique et technique, qui constitue un atout pour la mise en valeur des compétences des ressources humaines de la métropole, souffre d'un manque d'intérêt de la part des gouvernements. Le sous-financement chronique des universités montréalaises et nos lacunes certaines en matière d'infrastructures publiques et privées de recherche et de développement sont des exemples éloquentes. De plus, il est primordial de consolider à Montréal le secteur d'avenir que constituent les technologies de l'information.

- Métropole culturelle

Foyer principal de la production culturelle québécoise, Montréal est reconnue mondialement comme lieu de promotion, de création et de diffusion de la culture. Comme municipalité, Montréal contribue plus que toute autre ville du Québec au soutien et au développement de la culture sur son territoire. En 1990, la métropole qui comptait pour 15% de la population québécoise défrayait 33% des dépenses totales consenties par les municipalités du Québec au chapitre de la culture. Des actions concrètes en témoignent. Montréal a mis en place un réseau de Maisons de la culture, la bibliothèque municipale constitue la plus importante bibliothèque francophone en Amérique du Nord, la Ville assure des activités d'animation dans les parcs, elle s'est dotée, sous l'administration du RCM, d'une politique de soutien aux activités et aux organismes culturels.

Montréal ne reçoit cependant pas du gouvernement québécois un soutien correspondant à son engagement en faveur de la culture. Alors que la région montréalaise concentre 86% de la production culturelle québécoise, elle ne reçoit qu'un peu plus de 50% du budget de transfert du ministère des Affaires culturelles.

La culture stimule la vie communautaire et représente un foyer d'identification. C'est également une industrie en plein essor qui doit être soutenue. Montréal reconnaît que la culture fait partie intégrante du développement économique et social d'une communauté et souhaite que le gouvernement québécois en fasse autant.

2.4 Montréal et sa dimension internationale

- L'accueil des organisations internationales

Afin d'accroître le rayonnement du Québec dans le monde, Montréal doit pouvoir disposer des ressources et de la marge de manoeuvre nécessaires. Les gouvernements devront s'assurer de consacrer la vocation internationale de Montréal en parachevant la mise en place du dispositif législatif et fiscal approprié à l'accueil et au soutien des organisations internationales qui pourraient choisir d'établir leur siège dans la métropole. Montréal, doit également disposer des infrastructures nécessaires pour développer sa vocation internationale.

- Montréal: moteur de la diversification des échanges avec le reste du monde

La région métropolitaine compte pour plus des quatre cinquièmes de la valeur ajoutée totale des produits de haute technicité au Québec et sa part est en croissance relative, passant de 81% à 85% entre 1976 et 1986. La diversification récente des exportations québécoises résulte donc principalement de la performance exceptionnelle de l'économie de la région métropolitaine de Montréal et plus précisément de la modernisation qu'elle a su amorcer au cours des dernières décennies. Il en ressort que la société québécoise dans son ensemble doit absolument miser sur sa métropole pour se doter d'une stratégie d'adaptation à la globalisation des marchés.

Mais Montréal ne doit pas se développer en vase clos. Elle fait partie intégrante de la société québécoise. Entre le Québec et sa métropole doivent se tisser des liens de coopération et de complémentarité qui accentueront encore plus les avantages comparatifs que notre société est susceptible de faire valoir sur les marchés internationaux. Le renforcement du maillage entre Montréal et le reste du Québec devrait donc constituer un objectif stratégique et profiter à l'ensemble des régions du Québec.

2.5 Les moyens d'agir efficacement comme métropole

Les défis qui confrontent Montréal, compte tenu de son caractère métropolitain, prennent une complexité et une ampleur qui ne se retrouve nulle part ailleurs au Québec. C'est dans

cette perspective que le RCM a insisté et continue d'insister sur la nécessité de revoir la fiscalité de la métropole.

Dans ce qui précède, nous avons fait mention à plusieurs reprises de la nécessité de donner à Montréal les moyens pour faire face à ses responsabilités. Depuis quelques années, les discussions ont cours sur la nécessité d'obtenir pour Montréal un nouveau pacte fiscal. Il est injuste que les contribuables montréalais soient les seuls à payer pour des fonctions et des responsabilités qui profitent à toute la région et même à tout le Québec. Mentionnons seulement le transport en commun et scolaire, des services policiers spécialisés et les grands équipements publics. Le gouvernement du Québec doit reconnaître les fonctions particulières assumées par Montréal, à l'échelle tant de la région que du Québec tout entier et s'engager à rétablir une plus grande justice fiscale pour les Montréalais et Montréalaises.

2.6 Une orientation connue

Déjà, dans le cadre de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, l'administration municipale du RCM a présenté un mémoire qui, tout en indiquant que le choix des Québécois-e-s serait celui de son administration et qu'il y avait pour le Québec une urgence de choisir, affirmait la nécessité de reconnaître à Montréal le statut de métropole du Québec.

Rejetant le statu quo estimé néfaste en raison des multiples dédoublements, des querelles de compétences stériles et de l'incertitude ainsi engendrée, le mémoire posait les enjeux auxquels la métropole du Québec était confrontée et proposait plusieurs pistes. Dans l'ensemble ces propositions sont encore éminemment d'actualité. Nombre de ces dernières ont été reprises dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur Montréal et sa région.

Dans les mois qui ont suivi le dépôt de sa position sur «Montréal et l'avenir du Québec», l'Administration du RCM a également présenté, en commission parlementaire, deux autres mémoires. Un premier sur «L'immigration et l'intégration: un enjeu québécois, une problématique montréalaise» et un deuxième sur «Montréal, métropole culturelle à reconnaître». Ces mémoires, tout en poussant plus avant des problématiques particulières, reprenaient les orientations du mémoire déposé devant la Commission Bélanger-Campeau.

Ces orientations sont encore pertinentes. Mais, comme signalé plus haut, peu importe le choix des québécois et des québécoises, la reconnaissance du statut de Montréal comme métropole du Québec doit figurer en bonne place dans tout projet de loi sur l'avenir du Québec.

Abordons maintenant la deuxième question capitale pour l'avenir des Montréalais et Montréalaises dans le Québec de demain, le caractère particulier de la réalité culturelle de la métropole.

Chapitre 3 L'identité et les institutions des Montréalais et Montréalaises

Montréal a constitué historiquement et continue de représenter un levier de développement pour la société québécoise. Montréal est pour le Québec tout entier un lieu d'intégration des échanges économiques et culturels au sens large et un espace d'intégration urbaine des groupes sociaux les plus divers.

Par sa pluralité, Montréal fait partie des grandes villes du monde. Sa population, composée pour 36% de personnes d'origine autre que française ou britannique, représente 15% de la population du Québec. Il s'y concentre 22% des emplois du Québec. On y retrouve 40 000 places d'affaires, une quarantaine de secrétariats internationaux, une centaine de consulats et missions diplomatiques, quatre universités, 170 centres de recherche. La région de Montréal est à l'origine de 86% de la production culturelle québécoise. Une des plus grandes villes francophones au monde en importance, seul grand centre urbain où sont couramment employées les deux premières langues internationales, le français et l'anglais, la ville est un carrefour mondial.

Deux réalités doivent être mises en exergue en ce qui regarde la réalité culturelle de Montréal. Tout d'abord l'apport et le rôle de la communauté anglophone et les besoins spécifiques créés par la coexistence sur son territoire d'une multitude de communautés culturelles. Après avoir exposé ces deux caractéristiques montréalaises, nous examinerons comment l'avant-projet de loi pourrait contribuer à mieux façonner l'avenir du Québec à cet égard.

3.1 L'apport de la communauté anglophone

La communauté anglophone a profondément marqué l'histoire de Montréal au cours des deux derniers siècles. Plusieurs des institutions les plus prestigieuses de la métropole sont le résultat de la contribution de cette communauté à l'héritage et au développement non seulement de notre ville, mais aussi de l'ensemble du Québec.

Bien sûr, la communauté anglophone n'est pas monolithique. À l'origine majoritairement de culture anglo-saxonne, les personnes d'expression anglaise à Montréal sont depuis le début du XXI^{ème} siècle de culture et d'origine très diverses.

Les Montréalais et Montréalaises de langue anglaise assument la responsabilité de la gestion d'un important réseau d'hôpitaux, de services sociaux, de centres communautaires, d'écoles primaires et secondaires, de collèges, deux universités, des médias, etc. Ils sont présents dans l'ensemble des sphères de la vie montréalaise et y exercent une influence manifeste. Les nombreuses ramifications qu'ils déploient dans le reste de notre continent contribuent fortement au rayonnement de la métropole et du Québec.

Il est évident que la communauté anglophone de Montréal, partant de sa propre pratique

d'intégration, a un rôle névralgique à jouer pour faire de l'expérience interculturelle de notre ville et du Québec tout entier l'une des plus originales et des plus prometteuses. Voilà pourquoi il importe de souligner cet apport à la vie de notre société et de reconnaître les droits qui lui reviennent à ce titre, dans le respect des particularités culturelles de Montréal et du Québec.

3.2 Montréal, la voie de l'interculturalisme

D'autre part, par la diversité de sa population, Montréal constitue, pour le Québec, un espace particulier où se joue quotidiennement la relation aux autres et à leur différence. Près de neuf immigrants sur dix s'établissent dans la région de Montréal, dont la moitié dans la ville même. Alors que le reste du Québec demeure une société relativement homogène, Montréal est d'ores et déjà une communauté hautement pluraliste avec tout ce que cela comporte de possibilités et de défis.

Des défis, parce que l'intégration ne peut reposer sur les seules épaules des nouveaux arrivants. Il faut aussi compter sur la capacité de la société d'accueil à répondre aux besoins en logements, éducation, employabilité, communication des nouveaux arrivants. Des besoins dont l'ampleur varie selon qu'il s'agit de nouveaux arrivants dont la communauté est déjà implantée à Montréal ou de nouvelles communautés ethno-culturelles ou encore de réfugiés.

L'intégration de tous ces nouveaux arrivants ne peut se contenter de politiques sectorielles. Elle doit s'inscrire dans une action concertée et mobiliser tant les membres des communautés ethno-culturelles que ceux de la majorité francophone. Elle doit s'inscrire dans la vie communautaire des quartiers, dans l'organisation des services publics, dans les éléments de l'aménagement urbain, dans les programmes d'accès à l'égalité. Seule une approche décentralisée qui responsabilise les différents partenaires pourra prendre en compte l'ensemble des besoins.

Montréal ne peut assumer seule la responsabilité et les coûts de cette approche. Jusqu'à maintenant, la communauté montréalaise a largement fait sa part par l'implication d'organismes communautaires et par différentes mesures administratives et politiques mises de l'avant par la Ville de Montréal à l'initiative, notamment, du RCM.

La situation particulière de Montréal l'a amenée à développer le concept d'interculturalisme en faisant de la multiplication des contacts entre les cultures, avec le français comme langue de communication, le principe intégrateur de l'action auprès des différentes communautés. La réussite de ce modèle repose sur une multitude de facteurs qui interpellent l'ensemble de la société québécoise. L'État doit y jouer un rôle central avec l'appui actif de l'ensemble des partenaires de la société civile.

Montréal est au coeur de cette stratégie. L'interculturalisme doit donc se généraliser le plus rapidement possible à l'ensemble des secteurs d'activités de notre société et s'inscrire

comme une valeur fondamentale que véhiculent nos lois, nos services publics et notre appui à la vie des collectivités. Pour relever ces défis, notre société doit développer les valeurs de tolérance, les réflexes d'accueil et les mécanismes d'intégration sans lesquels la diversité devient source de tensions et de conflits.

Les nouveaux arrivants eux-mêmes doivent faire leur cette attitude d'ouverture. Ceux-ci représentent également par leur provenance variée et leur propre expérience un potentiel extraordinaire pour assurer l'ouverture du Québec à la réalité internationale. D'autant qu'ils entretiennent des relations fréquentes avec leur pays d'origine. Ce véritable réseau interculturel, interethnique et interracial constitue un atout dont doit profiter pleinement l'ensemble de la société québécoise.

3.3 Le besoin de garanties claires

L'avant-projet de loi prévoit à l'article 3 que la constitution du Québec devra inclure une charte des droits et libertés de la personne et garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Ces affirmations vont dans un sens qui a toujours été favorisé par le RCM. On sait combien les dispositions énoncées dans une constitution offrent plus de garanties de respect que celles des lois ordinaires. Cette intention devrait cependant être traduite de façon explicite et spécifique afin de rassurer l'ensemble des citoyens et citoyennes qui veulent vivre leur avenir entre Québécois et Québécoises. Arrêtons-nous par exemple à la question de la langue, en particulier la langue d'affichage, une question spécifiquement montréalaise.

Le RCM est intervenu à trois reprises sur la langue d'affichage estimant qu'il s'agissait d'un enjeu d'une portée significative pour le développement de la métropole : en 1983, dans le cadre de la commission parlementaire sur la Charte de la langue française, en 1988, suite au jugement de la Cour Suprême et en 1993 lors du débat sur le projet de loi 86.

En matière d'affichage commercial, notre position visait à établir des balises claires tout en favorisant le sentiment d'appartenance des citoyen-ne-s à leur milieu. Cette position garantissait le caractère francophone de Montréal tout en reconnaissant l'apport historique de la communauté anglophone au développement de la métropole et la contribution des autres communautés à la vitalité de la société montréalaise.

Pour le RCM, il allait de soit que la diversité culturelle de la population montréalaise se manifeste, entre autres, par des signes distinctifs et que chaque quartier reflète la culture de la population qui y vit. C'est ainsi que nous étions en faveur, tout en conservant le caractère prédominant du français, de permettre l'affichage extérieur soit en anglais soit dans une autre langue dans le cas de petits commerces de quartier, de restaurants, d'entreprises à caractère culturel, de commerces spécialisés dans la vente de produits d'un groupe ethnique ou d'une nation étrangère. C'est ce qui est devenue une pratique répandue aujourd'hui. Il y aurait lieu d'assurer à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises que cette simple pratique sera préservée et qu'on nous épargnera la reprise

des discussions à ce sujet.

Préserver explicitement un tel acquis récent, favorable à la vie en commun à Montréal, illustre notre préoccupation plus globale à l'égard du maintien du caractère français de Montréal, de la préservation de l'identité et des institutions de la communauté anglophone et du développement de l'interculturalisme à Montréal. Dans ce sens, nous croyons que l'avant-projet de loi devrait énoncer des orientations spécifiques quant au contenu de la charte des droits et libertés de la personne, en énumérant les droits et libertés fondamentales, en indiquant le statut de la langue française et en précisant le statut de la constitution par rapport aux lois de l'Assemblée nationale. Puisqu'on a cru bon de rassurer les personnes âgées relativement à leurs pensions et suppléments (article 11), il serait opportun que sur des sujets majeurs comme le contenu de la constitution, les orientations soient claires. Ce serait une façon de montrer à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises que l'avenir du Québec demeure ouvert à tous les membres de toutes les communautés culturelles, notamment la communauté anglophone, et jusqu'où vont les garanties annoncées.

Ces garanties, quant à nous, devraient comprendre l'engagement de préserver les institutions de la communauté anglophone, préciser les institutions visées, confirmer la situation des institutions culturelles, d'enseignement, de santé et de services sociaux et assurer l'usage de l'anglais dans les administrations publiques.

Le RCM est convaincu que cet exercice de réflexion et de débat collectif aura d'autant plus de chances de succès si les choses sont dites explicitement, si les enjeux sont précisés. Il en va non seulement de la sérénité de la discussion, mais de la clarté du résultat.

En conclusion

L'incertitude quant au statut constitutionnel du Québec doit être levée et il importe que la population du Québec exprime son choix. Pour notre part, nous réaffirmons que le choix des Québécoises et des Québécois sera celui de Montréal. Cependant, quel que soit la décision du Québec, le gouvernement devra reconnaître le rôle et les besoins de la métropole. Certains enjeux sont cruciaux pour son développement. Qu'il s'agisse, notamment, du transport en commun, de l'importance quantitative et qualitative des fonctions publiques canadienne et québécoise dans la métropole, du soutien aux institutions publiques et privées de recherches.

Pour l'avenir du Québec, le gouvernement doit revoir l'ensemble de ses interventions sur le territoire à la faveur d'un rapprochement vers les collectivités locales et miser sur la décentralisation. Trop de ressources fiscales continuent d'être drainées dans des dédoublements et des superstructures. Il incombe, en ce sens, au gouvernement du Québec d'assurer un meilleur arrimage entre la métropole et les régions.

Mais il est urgent, dans l'intérêt du Québec entier, que son gouvernement reconnaisse que Montréal et sa région n'en est pas une comme les autres. Montréal est la seule municipalité du Québec à atteindre le statut de «grande ville du monde» avec ce que cela suppose de potentiel mais aussi de défis spécifiques. Si le Québec est prêt à reconnaître le rôle de Montréal sur le plan national et international, il faut que cela se traduise dans son approche fiscale et dans l'élaboration de politiques adaptées aux problématiques urbaines, d'où l'importance de politiques intersectorielles qui s'appuieront sur les partenaires du milieu.

Il s'est développé au sein de la région montréalaise des consensus quant aux stratégies de développement. Il existe à Montréal, dans plusieurs milieux, une volonté d'agir. Les défis provoqués par des années difficiles sur le plan économique ont amené la synergie nécessaire pour propulser la métropole. Le Québec doit soutenir cette volonté. Fer de lance du rayonnement économique et culturel du Québec, la métropole, par sa pluralité, se doit également de promouvoir des valeurs d'ouverture et d'équité qui devraient être à la base même du contrat social des Québécois et des Québécoises.